Paris, le 18 septembre 2024

REJOIGNEZ-NOUS

FGAAC CFDT
LE SYNDICAT DES CONDUCTEURS DE TRAIN

COMMISSION DE SUIVI ACCORD JO/JOP :

L'HEURE DU PREMIER BILAN

CETTE COMMISSION DE SUIVI A PERMIS DE RÉALISER UN PREMIER BILAN DES JO/JOP :

La Direction a réuni ce jour les 3 OS signataires de l'accord JO/JOP du 4 juin 2024, dans le cadre de la commission de suivi prévue par l'accord.

Le premier bilan présenté lors de cette commission de suivi sur le volet production ferroviaire n'est pas encore finalisé. Il manque notamment les éléments en lien avec la période des jeux paralympiques.

La Direction a dressé le constat global, d'un événement réussi en termes de service réalisé, notamment en matière de régularité.

La FGAAC-CFDT a rappelé que cette réussite était celle de l'engagement des ADC et plus largement de l'ensemble des agents, et devait être récompensée financièrement par l'entreprise ! ⇾⇾⇾

LA FGAAC-CFDT A REVENDIQUÉ LE MAINTIEN DES NIVEAUX DE RECRUTEMENTS TA/TB ET LE VERSEMENT D'UNE GRATEX JO/JOP !

5, rue Pleyel
93200 ST DENIS

01-76-58-12-21

www.fgaac-cfdt.fr

fgaac-cfdt@fgaac.org

FGAAC-CFDT Officiel

FGAAC-CFDT Officiel

© FGAAC-CFDT septembre 2024
Crédits photo Adobe Stock
Ne pas jeter sur la voie publique

LA DIRECTION A PRÉSENTÉ UN PREMIER BILAN DE LA PÉRIODE JO/JOP ET CETTE COMMISSION DE SUIVI DE L'ACCORD NE SERA PAS CONCLUSIVE :

La FGAAC-CFDT a demandé et obtenu que cette commission de suivi ne soit pas conclusive, car les agents ne pourront constater et faire remonter d'éventuels écarts dans le versement des mesures d'accompagnement financières spécifiques JO/JOP, qu'au moment où ils recevront leur bulletin de paie.

Le versement de l'indemnité journalière de production JO/JOP de 95€/JS sera versée à M+1 tout comme l'indemnité de garde d'enfant spécifique JO/JOP. L'indemnité pour les congés en période de moindre besoin sera payée, quant à elle, à partir de novembre 2024.

La FGAAC-CFDT a également rappelé qu'il ne fallait pas tirer de conclusions hâtives, notamment sur l'amélioration des taux de régularité au regard des moyens spécifiques mis en oeuvre (moratoire travaux, anticipation et renforcement de la maintenance du matériel...).

FOCUS SUR LES DEMANDES PORTÉES PAR LA FGAAC-CFDT :

VERSEMENT D'UNE GRATEX SPÉCIFIQUE JEUX OLYMPIQUES :

- Les Jeux Olympiques de Paris 2024 sont un succès exceptionnel que ce soit sur le plan sportif, organisationnel mais aussi sur le plan des transports, où la SNCF a été clairement au rendez-vous !
- Cette réussite et les bons résultats de l'été proviennent de l'implication des agents et la Direction doit reconnaître l'engagement des agents en attribuant une juste récompense financière !
- La Direction a indiqué que ce sujet serait traité dans le cadre des prochaines négociations salariales.

PÉRENNISATION DES VOLUMES DE RECRUTEMENT :

- La charge de travail supplémentaire à assurer durant les JO/JOP a généré une augmentation du nombre de mises en stage TA/TB !
- La Direction doit pérenniser les emplois et maintenir, à un niveau similaire, les trajectoires de recrutements post JO à la conduite et dans l'ensemble des métiers !
- Il est primordial que les effectifs soient correctement dimensionnés, en adéquation avec les charges de travail à assurer, pour garantir de bonnes conditions de travail aux conducteurs !

CORRECTION DES ÉCARTS D'APPLICATION DE L'ACCORD :

- La Direction avait renvoyé à cette commission de suivi le traitement des écarts d'application des différentes mesures prévues par l'accord !
- La FGAAC-CFDT a porté dans le cadre de cette commission de suivi un certain nombre de demandes issus des remontées effectuées par les agents auprès des représentants locaux de la FGAAC-CFDT !
- La Direction s'est engagée à ce qu'une réponse formelle soit apportée à ces demandes avant les vacances de la Toussaint.